

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du
28 avril 2025

Présents: M. DEGEY, Bourgmestre;

~~Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.~~

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, ~~BENACHOUR~~, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, ~~LAMBERT~~, ~~NAJI~~, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, DEMONCEAU, ~~ANNIBALE~~, DIALLO, MAGIS, MOHSSEN, ~~EZZOUBI~~, BEER, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 04.- REUNION CONJOINTE VILLE/C.P.A.S. - Rapport annuel des synergies 2024 - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu l'article 42 du règlement d'ordre intérieur;

Vu l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 26 § 6 de la loi organique des C.P.A.S;

Vu la réunion du comité de direction commun en date du 09 septembre 2024;

Vu la réunion du comité de concertation en date du 25 novembre 2024;

Considérant qu'aucune modification n'a été faite au rapport lors du comité de concertation;

Vu la séance annuelle du Conseil commun Ville/C.P.A.S. en date 24 mars 2025;

Vu l'avis émis par la Section de M DEGEY, Bourgmestre, en sa séance du 25 avril 2025;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B.;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe L.R.V.;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI;

Par 24 voix contre 3 (P.T.B) et 4 abstentions (ECOLO),

ADOPTE

le rapport annuel des synergies 2024 (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. DEGEY

Entité communale de Verviers

Rapport annuel sur les synergies – Année 2024

1. Avis remis par le CODIR commun en sa séance du 09/09/2024.

Les remarques suivantes ont été énoncées :

Synergies 2024/2025 : après discussion, il est décidé de ne pas garder l'historique pour favoriser la lisibilité. (Celui-ci est déjà présent dans les rapports précédents.) Le rapport est adopté par les 2 instances.

2. Avis remis par le comité de concertation en sa séance du .

Les remarques suivantes ont été énoncées :

3. Validé par le conseil conjoint en sa séance du .

Les amendements suivants ont été adoptés :

Tableau des synergies existantes

Synergie ou groupe de synergies	Objectif (missions, réalisation, moyens)	Mode opératoire (Mise en œuvre)	Pilote (CPAS/AC)	Responsabilité administrative	Réalisation	Résultat
Finances						
Collaboration entre les services financiers respectifs en vue d'établir une cohérence budgétaire	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directeurs financiers respectifs	Etablissement de réunions entre les services financiers respectifs après chaque étape budgétaire	Cohérence budgétaire entre les deux institutions
Prêts financiers entre le CPAS et la Ville	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directeurs financiers respectifs	Convention de trésorerie entre le CPAS et la Ville	Prêts réguliers à la Ville par le CPAS
Utilisation du même logiciel de gestion financière	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directeurs financiers respectifs	Utilisation du même logiciel financier	Alignement des processus et des bonnes pratiques
Services supports						
Utilisation du même logiciel de gestion du service des travaux	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Utilisation du même logiciel de gestion des travaux	Alignement des processus et des bonnes pratiques

Gestion des ressources humaines						
Mise à disposition d'agents entre la Ville et le CPAS	Missions	Mode délégitif	CPAS	La Directrice générale du CPAS	Mise à disposition de 3 ¼ ETP Ville au profit du Dispositif d'Urgence sociale du CPAS	Disposer d'un service commun pour faire face à l'urgence sociale sur le territoire Verviétois
Gestion administrative du personnel	Réalisation	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Exportations des outils développés dans une institution vers l'autre institution (Module recrutement CIVADIS)	Disposition d'outils de travail communs et gain de temps en matière de développement de ces outils.
	Moyens	Mode délégitif	Ville	La Directrice générale de la Ville	Organisation par la Ville d'activités à destination du personnel Ville et CPAS en vue d'accroître le bien-être. (Pilates)	Partage des coûts liés aux activités et augmentation du bien-être au travail pour les agents participants
	Réalisation	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Collaboration entre les SIPP respectifs	Partage de connaissances et de l'expertise propres à chaque institution
	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Désignation d'une société pour le SEPPT commun	Partage des ressources entre la Ville et le CPAS

	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Adhésion au Service social collectif	Offrir de nouveaux avantages au personnel des deux institutions
Matière sociale						
Mise à disposition de personnes engagées sous contrats art.60	Moyens	Mode délégué	CPAS	La Directrice générale du CPAS	Mise à disposition de la Ville de 16 personnes engagées sous contrats art.60 (16 gratuites et certaines mises à dispo payantes)	Economie en frais de personnel pour la Ville et réinsertion dans le monde du travail des personnes engagées sous contrats art.60 pour le CPAS (Attention la gratuité ne sera plus permise dans le futur (réforme RW sur art 60 et 61) -> jusque fin 2025 pour se conformer
Logement	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Collaboration entre Logéo, le DUS et le service logement de la Ville afin d'accroître l'offre de logement pour les personnes en situation de précarité.	Augmentation des moyens pour face aux problèmes de logement pour les personnes en situation d'urgence sociale
	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Collaboration entre le service logement de la Ville et les services sociaux du CPAS, dans les limites du secret professionnel en matière de garanties locatives.	Diminution d'octroi de garanties locatives pour des logements ne répondant pas aux critères de salubrité

	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Collaboration entre le service logement de la Ville et le service Energie du CPAS dans le cadre des dangers liés aux fournitures d'eau, de gaz et d'électricité dans les logements.	Diminution du nombre de situations problématiques liées aux fournitures d'eau, de gaz et d'électricité dans les logements signalés par le service logement de la Ville
	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Collaboration entre le service logement de la Ville et le DUS pour envisager les possibilités de relogement pour les familles dont le logement est sous un arrêté d'inhabitabilité.	Augmentation des possibilités de trouver rapidement un logement de remplacement pour les familles dont le logement est sous un arrêté d'inhabitabilité.
	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Rédaction et application d'un protocole de lutte contre les marchands de sommeil par les services communaux et sociaux du CPAS	Diminution du nombre de marchands de sommeil sur le territoire verviétois
	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Collaboration entre le DUS et le plan de prévention	Augmentation de la qualité de l'accompagnement des personnes toxicomanes et

					(Ressort) pour accompagner les personnes toxicomanes et les SDF par la mise en place de réunions ponctuelles et d'une collaboration dans le cadre du plan grand froid	des SDF et notamment par grand froid
Plan local d'intégration (PLI)	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Participation de la Ville et du CPAS au comité de pilotage concernant le Plan local d'intégration (PLI) Verviers-Dison, coordonné par le CRVI	Partage de l'expertise des institutions respectives
Plan de cohésion sociale	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Collaboration dans le cadre du plan de cohésion sociale par le biais de la commission d'accompagnement	Partage de l'expertise des institutions respectives
Collaboration avec le PCS dans le cadre des animations sur le tri des déchets	Réalisation	Mode coopératif	CPAS	Directrices Générales respectives aux 2 institutions	Animation proposée gratuitement par le PCS sur le tri des déchets. Ateliers réalisés au sein de l'ISP	Partage de l'expertise des institutions respectives
Plan d'urgence communal	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Participation au Plan d'urgence communal (ex.	Mise en commun de ressources pour faire face à une situation d'urgence.

Simplification administrative	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	accompagnement psychologique, mise à disposition de locaux et d'infrastructures d'accueil en cas de besoin urgent). Santé mentale : actions à définir en collaboration avec le RSUV et le RESME	
	Réalisation	Mode déléguatif	CPAS	Le Directeur financier du CPAS	Mise en place de lecteur de carte d'identité dans les bureaux de permanences du CPAS afin d'obtenir directement et gratuitement auprès d'IBZ les documents souhaités sans passer par la Ville → passage par « itsme » dans le futur	Rapidité d'obtention des documents et gratuité de ceux-ci et diminution de la charge de travail pour les services qui délivrent les documents.
					Mise en place d'un système de stockage informatique au sein du CPAS pour l'utilisation par la Ville et le CPAS dans l'échange de	Rapidité des échanges de documents numériques volumineux en garantissant leurs sécurisation

Collaboration dans le cadre du RGPD	Réalisation	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	documents électroniques	Partage de la mise en application et des bonnes pratiques liées au logiciel
	Missions	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Désignation d'une société en support aux DPO respectifs et désignation de l'équipe en charge	Partage de ressources et de bonnes pratiques
	Moyens	Mode coopératif	CPAS/Ville	Directrices Générales respectives aux 2 institutions	Expertise transversale des agents	Formation des chefs de services sur l'utilisation de l'IA dans les services où il y a une plus-value
Etude de l'intégration de l'IA dans le service public						
Mise à disposition d'infrastructures						
Logements insertion/urgence-transit/autres	Moyens	Mode délégitif	Ville	La Directrice générale de la Ville	Mise à disposition, rue de Heusy, 13 de 3 logements d'insertion	Augmentation de l'offre de logements d'insertion
	Moyens	Mode délégitif	CPAS	La Directrice générale du CPAS	Mise à disposition de 1 à 2 logements d'insertion rue Peltzer de Clermont 64 en logements d'urgence	Augmentation de l'offre de logements d'insertion
	Moyens	Mode délégitif	CPAS	La Directrice générale du CPAS	Mise à disposition de 2 logements d'urgence - transit, rue Ortmans 44	Disposer de logements d'urgence en cas de besoin

	Moyens	Mode délégatif	Ville			+ logements rue des Raines	Permettre aux représentants syndicaux des deux institutions de se réunir.
						Mise à disposition de locaux par la ville pour les représentants syndicaux Ville et CPAS	
Proposition de services							
Entretien des espaces verts	Réalisation	Mode délégatif	CPAS	La Directrice générale du CPAS	Entretien par le service Jardiline de l'ISP des abords des 23 écoles communales, Thier mère-dieu, 18 (ancien service des Etrangers) et des Linaigrettes	Economie en frais d'entretien pour la Ville et réinsertion dans le monde du travail des personnes engagées sous contrats art.60 pour le CPAS	
Préparation de soupe pour les ouvriers communaux par la cuisine d'une des résidences MR/MRS du CPAS	Réalisation	Mode délégatif	CPAS	La Directrice générale du CPAS	Préparation de soupe pour les ouvriers de la Ville par temps de grand froid par une résidence du CPAS	Augmentation de la qualité des conditions de travail pour les ouvriers communaux	

Tableau des synergies programmées

Synergie ou groupe de synergies	Objectif (missions, réalisation, moyens)	Mode opératoire (Mise en œuvre)	Pilote (CPAS/AC)	Responsabilité administrative	Moyens dégagés	Résultat attendu (quantification)	Délai
SIPP Commun	Moyens	Mode coopératif	CPAS/Ville	Directrices Générales respectives aux 2 institutions	Expertise transversale des agents	Mise en commun des moyens d'action en faveur du personnel de chaque institution	A définir → en attente
Analyse de l'absentéisme	Moyens	Mode coopératif	CPAS/Ville	Directrices Générales respectives aux 2 institutions	Expertise transversale des agents	Analyse d'un plan d'action en vue d'étudier l'absentéisme	A définir
Campagne contre la violence interne	Moyens	Mode coopératif	CPAS/Ville	Directrices Générales respectives aux 2 institutions	Expertise transversale des agents	Mise en place d'une campagne pour lutter contre la violence (il y a déjà eu des formations)	A définir -> discussion en cours par la commission violence
Gestion administrative du personnel	Réalisation	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Elaboration et/ou révision des documents communs (Statut général du personnel) suite à la parution des Décrets du Gouvernement wallon du 14 mars 2024 sur la réforme de la	Mise à disposition de documents communs (Statut général du personnel) – Application de pratiques et de procédures communes entre la Ville et le CPAS	Timing à programmer

Gestion administrative du personnel	Réalisation	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	fonction publique locale	Mise à disposition d'un outil de référence commun	Timing à programmer
Actions en faveur du personnel	Moyens	Mode coopératif	CPAS et Ville	Les Directrices générales respectives	Fête commune en l'honneur des agents pensionnés	Organiser une célébration commune pour le personnel des deux institutions	A organiser
Journée bien-être au travail	Moyens	Mode coopératif	CPAS/Ville	Directrices Générales respectives aux 2 institutions	Expertise transversale des agents	Améliorer le bien-être des agents au travail	Fin avril 2025

Tableau des marchés publics

Intitulés (marché ou groupe de marchés)	Type (travaux – fournitures – services)	Mode de passation	Montant	Date d'attribution	Remarques
Marchés publics attribués par la commune					
« Marche » conjoint de services financiers d'emprunts avec le C.P.A.S. de Verviers, la zone de police vesdre, la RCA Synergis & La zone de secours vesdre-hoegne & plateau.	Services	Hors marché public	33.150.500 euros	Décembre 2023	En cours
Service Externe de Prévention et de Protection du travail	Services	Procédure négociée sans publicité	174.415,13 euros	Collège du 30/11/2022	En cours depuis le 01/01/2023 jusqu'au [durée indéterminée]
Marché conjoint Ville/CPAS/SYNERGIS/Zone de Police – contrôle des extincteurs et des dévidoirs	Services	Procédure négociée sans publication préalable	95.671,35 euros pour toutes les entités	Collège du 03/06/2021	En cours depuis juin 2021 jusqu'au 2025
Marché conjoint Ville/CPAS visant l'accompagnement personnalisé de la Ville et du CPAS par un opérateur externe spécialisé en vue de la mise en conformité au RGPD.	Services	Procédure négociée sans publication préalable	38.163,00 euros	Collège du 14/12/2023	En cours
Services d'assurance - Marché commun - Renouvellement du portefeuille d'assurances (dossier précédé d'un audit)	Services	Procédure concurrentielle avec négociation	1.611.945,19 euros pour toutes les entités	Collège du 23/12/2022	En cours depuis le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2025
Marchés publics attribués par le CPAS					
Marché conjoint Ville/CPAS : plan de lutte contre les nuisibles	Services	Procédure négociée sans publicité	147.701,07 euros, 21% TVA comprise	Conseil de l'Action sociale du 21/12/2021	En cours depuis le 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2026
Marché conjoint Ville/CPAS - Mise en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD)	Services	Procédure négociée sans publication préalable	68.970 euros	2022	En cours

Marchés publics attribués en commun				

Grille de lecture des couleurs présentes dans le tableau

Couleurs	Significations
	Nouvelle synergie

Matrice de coopérations des services supports

Afin de définir le degré de maturité de coopération entre les services supports des entités respectives, il est nécessaire de noter ceux-ci sur une échelle allant de 0 (inexistant) en passant par 3 (efficace et objectif souhaité) à 5 (optimisé).

La description de palier de point, permettant de savoir quel score appliqué, est reprise ci-après.

Niveau	Dénomination	Description
5	Optimisé	Tous les éléments importants du domaine concerné sont évalués et optimisés pour atteindre le niveau des meilleures pratiques. L'organisation maîtrise bien les éléments de la synergisation. A ce stade, il s'agit d'une synergisation optimisée entre les deux administrations.
4	Maîtrisé	Le service maîtrise suffisamment les éléments du domaine concerné. Les synergies entre les deux administrations sont maîtrisées. Les services sont rassemblés en une seule structure cogérée. Sur base conventionnelle, l'autorité institutionnelle peut être totalement confiée à l'une des entités (fusion de services) ou être partagée sur le mode du consensus (rassemblement de services). Les fonctions et tâches sont réparties en fonction des compétences partagées. Les outils sont mis en commun et le personnel des deux structures forme une seule entité administrative par unification ou rassemblement.
3	Efficace	L'organisation adopte une approche structurée vis-à-vis des différents éléments de la synergisation. Celle-ci est efficace. Les services fonctionnent sur base d'une synergisation formalisée. Il existe une volonté délibérée d'adoption des mêmes règles de fonctionnement, d'utilisation des mêmes méthodes et outils de travail. Les processus sont semblables. Les structures formalisent des délégations mutuelles de fonctions. Le service est unifié ou rassemblé.
2	Opérationnel	Pour certaines composantes, on commence une approche structurée et la mise en place des structures nécessaires à la synergisation. Celle-ci devient opérationnelle. Les services fonctionnent sur un mode de partage. Une volonté de collaboration est délibérée et officialisée. Les méthodes et standards de travail sont partagés et formalisés. Les deux structures utilisent des processus similaires de gestion. Elles partagent certains outils de gestion. Une délégation de tâches est possible. Chaque entité conserve son indépendance décisionnelle.
1	Initial	Les administrations sont conscientes que la synergisation doit être entamée. L'approche repose encore sur des bases individuelles, non structurées et non conséquentes. La synergisation est à son niveau initial. Les services fonctionnent de manière isolée, ouverte à la collaboration. Il existe un consensus informel entre les institutions ouvrant un espace possible de collaborations ponctuelles. Il n'y a pas de partage formalisé de méthodes de travail ni de standards de travail. La collaboration se construit autour d'échanges informels.
0	Inexistant	Les services fonctionnent de manière totalement indépendante. Aucune synergisation n'est définie préalablement. Il n'y a pas de partage des méthodes de travail formalisées ni aucun standard de travail commun. Quelques collaborations aléatoires spontanées non structurées ni contrôlées existent mais sans volonté ferme de les promouvoir.

SERVICE DE SUPPORT - SERVICE MARCHES PUBLICS

	Registres des comportements de l'environnement de contrôle				
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé					
3. Efficace	X	X	X	X	X
2. Opérationnel					
1. Initial					
0. Inexistant					

SERVICE DE SUPPORT - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

	Registres des comportements de l'environnement de contrôle				
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé					
3. Efficace					
2. Opérationnel	X				
1. Initial		X	X	X	X
0. Inexistant					

SERVICE DE SUPPORT- SERVICE TRAVAUX

	Registres des comportements de l'environnement de contrôle				
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé					
3. Efficace					
2. Opérationnel					
1. Initial					
0. Inexistant	X	X	X	X	X

SERVICE DE SUPPORT - SERVICE INFORMATIQUE

	Registres des comportements de l'environnement de contrôle				
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé					
3. Efficace					
2. Opérationnel					
1. Initial					
0. Inexistant	X	X	X	X	X